

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Annnonce de l'injection de 8 millions de dollars annuellement sur dix ans pour la construction d'infrastructures éducatives en contexte minoritaire : un pas dans la bonne direction, mais il faudra plus pour répondre aux besoins criants!

Ottawa, le 23 mars 2017 — La **Fédération nationale des conseils scolaires francophones** (FNCSF) accueille favorablement l'annonce faite par le gouvernement fédéral dans son budget d'un investissement de 80 millions de dollars sur une période de 10 ans pour la construction d'infrastructures éducatives dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le gouvernement fédéral fait l'engagement suivant : « Afin de souligner et de promouvoir la dualité linguistique du Canada, 80 millions de dollars sur 10 ans seront investis à l'appui de la construction d'infrastructures éducatives dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement pourrait investir dans des projets comme des centres de la petite enfance, des centres communautaires et des centres culturels. Cet engagement permettra de rendre les communautés plus dynamiques en aidant les communautés de langue officielle locales à protéger leur langue et leur culture, enrichissant ainsi leur vie et celle des gens qui les entourent. »

Toutefois, cette somme en sus du fonds contenu dans le Plan d'action sur les langues officielles, demeure insuffisante pour prendre en compte les besoins criants en infrastructures au sein des conseils scolaires francophones.

Par exemple à l'Île-du-Prince-Édouard, les écoles Évangéline et Summerside ont besoin d'être agrandies. « Des demandes ont été faites à cet effet. L'argent annoncé est certes bienvenu, mais il faudra plus, » explique Émile Gallant, président de la Commission de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ajoute : « Toutes nos écoles sont situées dans des centres scolaires communautaires avec une composante petite enfance. L'éducation en langue française à l'Île-du-Prince-Édouard repose sur ce type d'infrastructure où l'on retrouve les trois volets soit le scolaire, le communautaire et la petite enfance. »

Ailleurs au pays, l'importance d'améliorer les infrastructures scolaires est également pressante.

Au Yukon, la commission scolaire francophone pilote un projet de construction d'une école secondaire. Son président, Jean-Sébastien Blais, souligne l'importance du maillage entre l'école et la communauté. « Le gouvernement fédéral devrait nous indiquer d'ici la fin de mars son degré de participation financière pour bonifier les espaces communautaires au sein de cette nouvelle école. Donc cette annonce d'investissement dans les infrastructures éducatives est primordiale pour mieux servir les besoins des communautés francophones et acadiennes et faire de l'école un pôle de la vie scolaire, communautaire et culturelle. »

Des infrastructures pour les besoins des communautés francophones et acadiennes

Comme l'a confirmé la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Rose-des-Vents* en 2015, les infrastructures des écoles de langue française doivent permettre l'offre d'une éducation au moins équivalente à celle offerte à la majorité dans les écoles avoisinantes. Des infrastructures appropriées sont essentielles pour assurer la vitalité et la pérennité de nos communautés.

Lorsque les parents sont dissuadés d'inscrire leurs enfants dans une école de langue française à cause des infrastructures – par exemple le manque d'espace, l'absence de garderie, de gymnase ou d'auditorium, l'état physique des édifices scolaires de mauvaise qualité comparé aux écoles de langue anglaise, ou que l'édifice scolaire n'est pas bien adapté pour offrir un programme scolaire de qualité mettant l'accent sur la langue et la culture – on met en péril l'objet de l'article 23 de la *Charte* ainsi que le principe fondamental de la *Loi sur les langues officielles* de favoriser l'épanouissement des deux langues officielles.

« On ne peut que se réjouir de constater que le gouvernement fédéral saisit toute l'importance d'investir dans les infrastructures éducatives au sein de nos écoles, car il y a beaucoup de rattrapage à faire dans plusieurs coins du pays », affirme la présidente de la FNCSF, Melinda Chartrand.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à 160 000 élèves rassemblés dans près de 650 établissements scolaires.

Renseignements : Valérie Morand, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE

Tél. : (613) 744-3443 / cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fncsf@bellnet.ca